

Municipalité d'Authier-Nord  
District d'Abitibi-Ouest  
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservices, au 418-B, rue Principale, le 8 juin 2022 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Mélissa Gosselin-Dubé, Marie-Ève Larouche, Noëlla Dubé et, messieurs Gilles Dubé et Bruno Dubé.

Est absent, le conseiller Jean-François Gagnon.

Assistent également à la séance, Mesdames Élise Gagnon, directrice générale et greffière trésorière, agissant comme secrétaire d'assemblée et, Carolle Bédard, secrétaire adjointe et inspectrice municipale.

Public : Mesdames Diane Gagné, Diane Daigle.  
Madame Diane Rufiange est arrivée à 19h49.

### **1- Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.**

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h30.

2022-06-01 Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu que l'ordre du jour tel que lu par le maire, soit adopté et que le point «Questions diverses» demeure ouvert.

### **2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2022.**

ATTENDU QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 19 mai 2022 du conseil de la Municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus;

2022-06-02 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

### **3-Dépôt du rapport du maire.**

2022-06-03 Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu d'accepter le rapport du maire suite à la lecture de celui-ci par le maire. Voir en Annexe à la fin du procès-verbal.

### **4-Madame Cynthia Bélanger, agente pour la Sûreté du Québec.**

Madame Cynthia Bélanger a fait parvenir une correspondance le 7 juin dernier à l'effet qu'il était impossible pour elle de se présenter à la séance. Visite remise en juillet prochain.

### **5-Séance à la MRC. Compte-rendu du maire.**

Le maire fait un retour sur quelques dossiers déjà discutés à la séance du 19 mai dernier.

### **6-Période de questions.**

Questions entourant l'avenir de l'école du Pavillon Bellefeuille. Qu'advient-il de l'école si elle ferme définitivement ? Que pense faire la municipalité avec ce bâtiment ?

### **7- Administration générale.**

#### **7.1 Approbation des déboursés.**

ATTENDU QUE la liste des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois de mai 2022, ainsi que les comptes à payer jusqu'au 8 juin 2022 ont été présentés aux membres dudit conseil;

ATTENDU QUE le total de ces déboursés totalisent 45,368.29\$.

2022-06-04 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Bruno Dubé et unanimement résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

#### **7.2 Adoption de la correspondance.**

- MTQ : Aide financière de 179,140\$ (PAVL) ;

- Québec Municipal: Infos concernant la Première Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (MAMH) ;
- Éric Dupuis (CSSLA) : Entente pour la tonte de pelouse au Pavillon Bellefeuille pour l'été 2022.
- FQM : Descriptions des formations offertes aux élus.
- Dépôts reçus en mai :  
 MAPAQ : 2,839.58\$ ;  
 MAMH : 3,580.00\$ (partage de la croissance taxe de vente du Qc) ;  
 MRC : 10,800.00\$ (1<sup>er</sup> versement du projet « L'Héritage communautaire »).

2022-06-05

Il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

### **7.3 Adoption du Règlement 2022-04 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Authier-Nord (Règl. 2022-03).**

Règlement 2022-04 modifiant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Authier-Nord (Règl. 2022-03)

CONSIDÉRANT l'article 30 de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (2021, chap. 31);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, en conséquence, de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux (Règl. 2022-03);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Jean-François Gagnon à la séance ordinaire du 19 mai 2022, et que le projet de règlement a été déposé lors de cette séance.

2022-06-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyée par Noëlla Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le conseil décrète ce qui suit:

#### **ARTICLE 1**

Le règlement 2022-03 intitulé, « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Authier-Nord » est modifié par l'ajout, au début du dernier paragraphe de l'article 8.9.1, (8.9 - Règle 9 – l'Après-mandat), les mots suivants :

**« Dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son emploi »** d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la Municipalité.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

### **7.4 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de monsieur Bruno Dubé.**

Le conseiller Bruno Dubé a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires au bureau de la directrice générale greffière-trésorière dans les délais prévus à la Loi suite à son élection par acclamation. Cette déclaration sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Monsieur René Lacroix a également remis son formulaire DGE-1038.

### **7.5 Vacances des employés de bureau.**

Aucune date officielle n'est retenue pour le moment. La directrice pour sa part, sera absente tous les mercredis du mois de juillet. Les employés de bureau alterneront leur semaine de vacances afin que le bureau municipal demeure ouvert en tout temps le plus possible.

## **8-Sécurité publique.**

### **8.1 Facture entraide de la municipalité de Taschereau – Appel le 14 avril 2022.**

ATTENDU QU' un appel d'entraide a été demandé au Service incendie de Taschereau par le Service incendie de Macamic concernant un incendie de bâtiment sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord, le 14 avril dernier ;

ATTENDU QUE lors d'un appel d'entraide pour un incendie sur notre territoire, la municipalité doit en assumer les frais ;

ATTENDU QUE le total de la facture est de 256.00\$.

2022-06-07

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Bruno Dubé et unanimement résolu d'acquitter la facture au montant de 256.00\$ à la municipalité de Taschereau concernant l'entraide apportée par la Brigade de cette municipalité à la Brigade de la Ville de Macamic, survenu sur le territoire de la municipalité d'Authier-Nord.

La directrice fait part que si d'autres factures devaient être acheminées à la municipalité pour ce genre d'évènement, la facture sera payée automatiquement.

## **8.2 Suivi du projet « Structure d'entraînement » de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon.**

Le maire fait part aux conseillers qu'il s'est entretenu avec messieurs Yvon Gagné, président, et Ghislain Mélançon, chef pompier, du Comité intermunicipale d'incendie de Roussillon, se rapportant au dossier cité au point ci-dessus. Des nouvelles subventions ont été reçues, le terrain sur lequel sera érigé la structure, ainsi que son coût ne sont pas encore déterminés. Lorsqu'une brigade se présentera pour un entraînement, les précautions nécessaires seront prises afin de s'assurer que le nombre de pompiers et des équipements soient suffisants si cette brigade doit se présenter pour une incendie ou autre.

## **9- Transport routier.**

### **9.1 Gabriel Aubé. Lettre se rapportant à l'obligation de l'article 2724 du Code civil du Québec.**

La documentation a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance. Le maire en fait une brève description.

### **9.2 Travaux en cours.**

Les travaux entrepris au pont P-0265 ont été finalisés. Le maire relancera le MTQ concernant la structure sous le pont qui doit être réparée par ce ministère.

Le traitement de surface est terminé. L'abat-poussière sera appliquée dans la semaine du 13 juin prochain. Quelques réparations au pont P-0268, ainsi que l'installation des panneaux « « Descente de bicyclette » seront faites sous peu.

Niveleuse : Air climatisée non fonctionnelle.

2022-06-08

ATTENDU QUE l'air climatisé de la niveleuse ne fonctionne plus ;

ATTENDU QUE pour les travaux effectués en été, l'employé se doit d'être confortable dans son équipement ;

ATTENDU QUE la compagnie Systèmes Électriques Nordiques Ltée pouvait régler cette problématique en venant sur place procéder aux travaux nécessaires pour régler la climatisation sur la niveleuse ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Noëlla Dubé et unanimement résolu d'acquitter la facture au montant de 1,337.01\$ à la compagnie Systèmes Électriques Nordiques Ltée pour les travaux de climatisation effectués sur la niveleuse.

## **10- Hygiène du milieu.**

Rien pour ce point.

## **11- Aménagement, Urbanisme et Développement.**

### **11.1 Offre de services pour rédaction d'un plan d'urbanisme et de ses règlements.**

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à une mise à jour de son plan d'urbanisme ainsi que tout règlement de concordance nécessaire afin d'assurer une conformité avec le schéma d'aménagement de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest ;

ATTENDU QU' une prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 a été accordée à la municipalité par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'adopter les règlements de concordance nécessaires;

ATTENDU QUE monsieur André Labbé, conseiller en urbanisme, a été contacté en 2021, par courriel, par la directrice générale afin de discuter de ses disponibilités pour

ce projet. Un retour d'appel de monsieur Labbé a été fait en février 2022 et une offre de services lui a été demandée par la directrice;

ATTENDU QUE monsieur André Labbé a fait parvenir une offre de services le 2 juin 2022 nous informant qu'il pourrait entreprendre la rédaction d'un plan d'urbanisme et de ses règlements en janvier 2023 ;

ATTENDU QUE l'offre de service de monsieur André Labbé, conseiller en urbanisme est au montant de 10,550\$ taxes en sus.

2022-06-09

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Mélissa Gosselin-Dubé et unanimement résolu que la directrice générale informe monsieur André Labbé que son offre de services est acceptée. Également, la directrice générale secrétaire trésorière, Élise Gagnon, ainsi que l'inspectrice municipale, madame Carolle Bédard, donneront les informations nécessaires et pertinentes à monsieur Labbé afin de l'aider dans sa rédaction.

#### **11.2 Comité Bellefeuille.**

Séance du 24 mai:

- Les dépenses du mois ont été acceptées;
- Le contrat des services professionnels pour la planification, la gestion forestière et la surveillance des chantiers a été octroyé à Groupement Forestier Coopérative Abitibi, qui se chargeront d'afficher l'avis d'appel d'offre sera sur SEAO par la suite ;
- MRCAO – Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux : 5000\$ peut être remis à chaque municipalité qui dépose un projet.

#### **11.3 CPTAQ. Demande d'appui de monsieur Gilles Demers concernant sa demande d'autorisation de prolongation pour l'exploitation de sa gravière.**

ATTENDU QUE monsieur Gilles Demers a fait parvenir à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une demande de prolongation concernant son autorisation antérieure qui lui avait été accordée en 2012 pour l'exploitation de sa gravière sur le lot 4 465 917, du Rang 9, Royal Roussillon à Authier-Nord ;

ATTENDU QUE la municipalité avait alors appuyé sa demande en 2012 ;

ATTENDU QUE monsieur Gilles Demers a déposé au bureau de la municipalité d'Authier-Nord, le 8 juin 2022, une copie de son formulaire de demande d'autorisation concernant une prolongation pour l'exploitation de sa gravière;

ATTENDU QUE monsieur Gilles Demers demande à nouveau l'appui de la municipalité pour ce dossier ;

ATTENDU QUE la demande de monsieur Demers est conforme au schéma d'aménagement en vigueur de la municipalité d'Authier-Nord et ne contrevient pas aux règlements municipaux ;

ATTENDU QUE la directrice générale, Élise Gagnon, a fait parvenir aux conseillers, la correspondance reçue en copie conforme de CPTAQ, afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

ATTENDU QUE les élus Noëlla Dubé, Gilles Dubé et Bruno Dubé ne pourront utiliser leur droit de vote car ceux-ci sont en conflit d'intérêt avec monsieur Gilles Demers ;

2022-06-10

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Marie-Ève Larouche et Fernand Major, maire, donc résolu à l'unanimité, d'appuyer monsieur Gilles Demers concernant sa demande d'autorisation de prolongation pour l'exploitation de sa gravière sur le lot 4 465 917, du Rang 9, Royal Roussillon à Authier-Nord.

#### **12- Loisirs et Culture.**

Rien pour ce point.

#### **13- Période de questions.**

Questions entourant les panneaux affichant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité.

#### **14-Divers.**

**Aménagement du poste de travail au bureau municipal :** Mesdames Anik Martel, technicienne en hygiène du travail et Louise Vigneault, infirmière clinicienne en santé au travail, ont rencontré les employés de bureau afin de constater certaines

irrégularités dans l'aménagement de leurs postes de travail. (Mobilier en place, écran et clavier, posture adéquate, etc). Une lettre avec leurs recommandations sera par la suite transmise au conseil.

**Vidéotron fibre optique :** Les problèmes discutés à la dernière séance sont toujours présents. Aucun retour d'appel de la part de la compagnie attitrée à ce dossier.

**Boîte aux lettres :** Le maire n'a toujours pas eu de retour d'appel du propriétaire de la boîte aux lettres abimée lors du déneigement de l'hiver dernier. Dossier à suivre.

**Biotic Vision Inc. :** Le maire s'est entretenu avec monsieur Yan Bergeron de la compagnie Biotic Vision Inc., quant à l'étude du sol qui sera fait au stationnement de roulottes dans le Chemin Ceinture du Lac. Les coûts approximatifs sont entre 8,000\$ et 10,000\$.

**Tonte pelouse École Pavillon Bellefeuille :** Monsieur Éric Dupuis a fait une demande à la directrice quant à la possibilité de procéder à la tonte de pelouse au Pavillon Bellefeuille. La directrice a pris entente avec lui pour un montant de 25\$/heure.

**Formation maire et dg à la MRC d'A.O. :** Le maire et la directrice générale ont assisté à une journée de formation à la MRC d'Abitibi Ouest concernant la nécessité d'une bonne entente de travail en équipe entre les deux parties.

**Panneau affichant le 100<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité :** Le maire a rencontré monsieur Bruno Wurtz afin de discuter de ce dossier. Des dessins représentatifs, des slogans pourraient d'abord être ciblés et, pourront ensuite être dessinés sur les panneaux. Un appel à la population sera fait afin de les inviter à participer à l'élaboration de ces panneaux.

**Dossier Lambert-Duguay-Labbé :**

ATTENDU QUE la municipalité travaille depuis un certain temps sur le dossier de messieurs Gilles Lambert et Daniel Labbé, et de madame Suzie Duguay;

ATTENDU QUE le maire, Fernand Major, soit la personne délégué au nom du conseil, à demander toute information nécessaire auprès de la MRC ou autre pour ce dossier;

ATTENDU QUE le maire demande à ce que l'inspectrice municipale, Carolle Bédard ainsi que la directrice générale, Élise Gagnon, soient également mandatées à travailler avec lui dans le dossier compte tenu qu'elles ont déjà travaillé dans ce dossier antérieurement;

22-06-11

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mélissa Gosselin-Dubé, appuyée par Noëlla Dubé et unanimement résolu que le maire, Fernand Major, ainsi que l'inspectrice municipale, Carolle Bédard et la directrice générale, Élise Gagnon, soient tous trois mandatés à représenter la municipalité et à faire toute demande nécessaire pour l'avancement de ce dossier.

**15-Clôture de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé, Mélissa Gosselin-Dubé lève la séance. Il est 20h44.

---

Fernand Major, maire

---

Élise Gagnon, Dir. gén. Greff. très.